



FONCTION PUBLIQUE

FONCTION PUBLIQUE

Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FORCE OUVRIÈRE
46, rue des petites écuries 75010 PARIS – contact@fo-fonctionnaires.fr – 01.44.83.65.55

COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE SALARIALE DU 28 juin 2022

Le 28 juin 2022 s'est tenue la Conférence salariale présidée par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guérini.

Cette conférence n'était en rien une négociation mais une présentation des mesures unilatérales du Gouvernement.

Le dégel du point d'indice, annoncé avant les élections présidentielles, était à l'ordre du jour.

Le ministre a annoncé en préambule le montant de l'inflation sur l'année glissante entre mai 2021 et mai 2022 qui s'élève à 5,2 %.

C'est donc en totale contradiction avec son propre constat sur le niveau de l'inflation que le ministre a annoncé l'augmentation de la valeur du point à hauteur de 3,5 % à partir du 1^{er} juillet 2022.

En résumé, moins que les pensions ou certaines allocations (+ 4 %) et moins que l'inflation sur l'année glissante.

Il a complété cette mesure par :

- La parution d'un décret en août/septembre pour l'extension du forfait mobilité durable qui pourra se cumuler avec le remboursement partiel des frais de transport ;
- La révision des pieds de la grille indiciaire des deux premiers grades de la catégorie B et réduction de la durée entre certains échelons par décret au mois de juillet ;
- La revalorisation de +7 % de la prestation interministérielle pour la restauration pour la Fonction publique de l'État ;
- Le maintien de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) pour l'année 2022.

Après avoir rappelé ses revendications sur les salaires et l'indispensable rattrapage des pertes depuis l'an 2000, soit 25 %, FO Fonction publique a clairement fait savoir que la revalorisation annoncée était largement en dessous des attentes. Pire, le ministre, en renouvelant la GIPA, avoue de fait que des agents continuent de subir l'inflation. Rappelons que 55 % des fonctionnaires sont en catégorie C et représentent jusqu'à 75 % des personnels dans la fonction publique territoriale avec un indice minimum de rémunération 352 qui sera, très rapidement, à nouveau rattrapé et dépassé par la future hausse du SMIC. L'impérieuse nécessité de revoir les grilles indiciaires est nécessaire et urgente.

De plus, nous avons été la seule organisation à faire un focus particulier sur les difficultés à l'hospitalière. En effet, le retard chronique de parution du texte sur les ratios pro-pro pénalise lourdement les agents hospitaliers et l'attractivité des missions.

De même, nous avons demandé que les services de la DGAFP apportent rapidement un éclaircissement sur le paiement de la journée du 1^{er} mai. Force ouvrière a demandé également que les fonctionnaires hospitaliers reclassés dans les mesures du Ségur puissent bénéficier du maintien de leur ancienneté perdue pour bénéficier de la GIPA.

Le ministre a répondu favorablement à notre demande concernant la publication des ratios pro/pro avec effet au 1^{er} janvier.

Concernant la rémunération du 1^{er} mai, la réponse tarde car il y a une volonté de l'administration de modifier le Code de la fonction publique qui faisait référence au Code du travail et au doublement de la rémunération pour revenir à la situation précédente. Nous serons vigilants en particulier sur le paiement du 1^{er} mai 2022.

Enfin, sans pour autant indiquer une future réunion pour les salaires, le ministre a indiqué être prêt à se revoir autant que nécessaire dès lors que l'inflation continuerait de progresser.

Étant donné les perspectives pour le second semestre, il est évident que FO Fonction publique relancera le ministre très rapidement pour une nouvelle revalorisation du point d'indice.

Fait à Paris, le 29 juin 2022